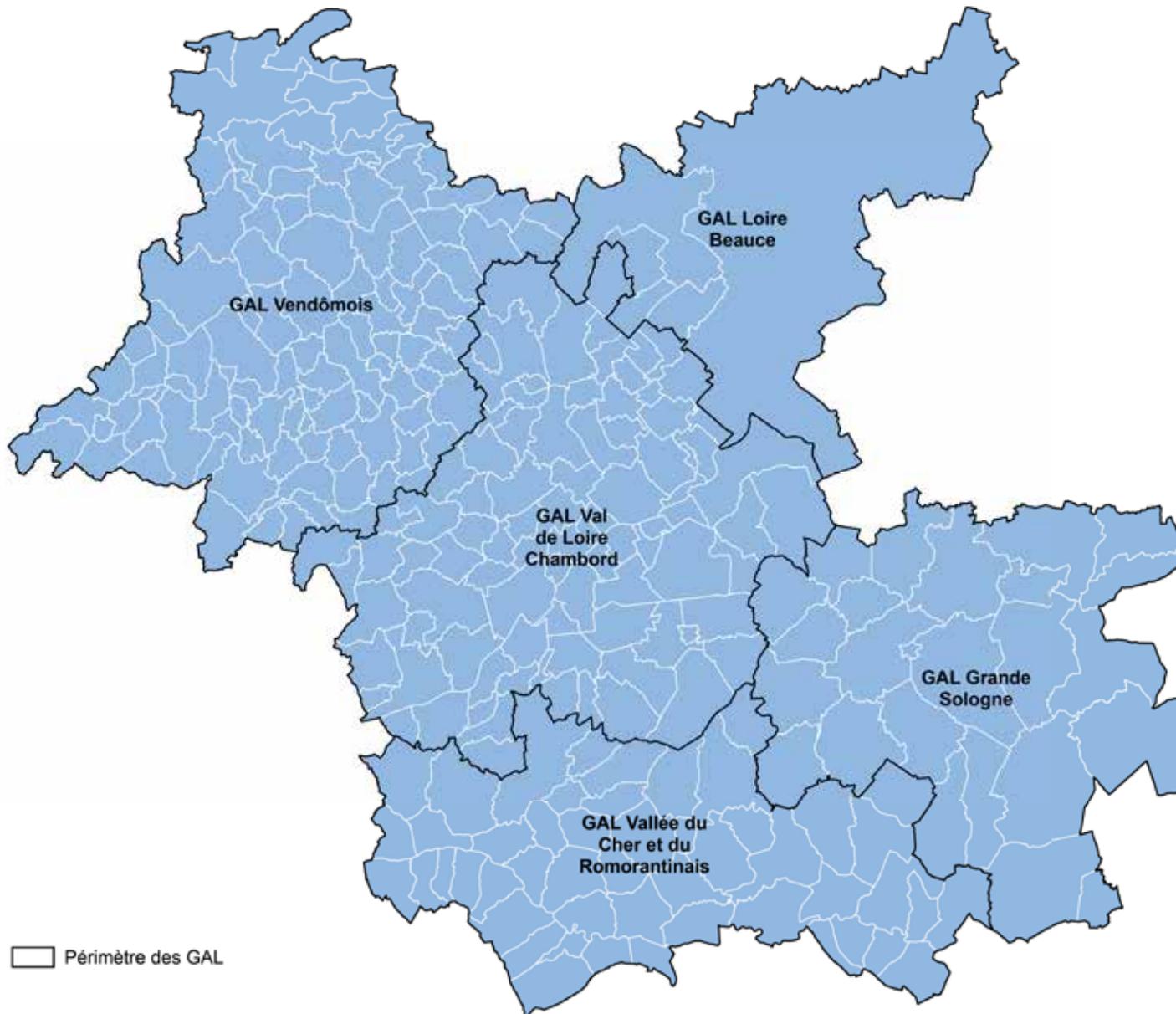


Groupes d'Action Locale (GAL) Programme LEADER



Initiateur : Union Européenne sur proposition de la Préfecture de région et du Conseil régional

Date de début : 2014

Date de fin : 2022

Principe : dans le cadre de la politique agricole commune, LEADER constitue un axe méthodologique du programme de développement rural destiné à financer des projets pilotes à destination des zones rurales. Les Groupes d'Action Locale (territoires retenus) gèrent l'enveloppe financière destinée à mettre en oeuvre les programmes d'actions élaborés par les syndicats mixtes de Pays ou les Pôles d'équilibre territorial rural.